

Lettre à nos frères prêtres

N° 76 - décembre 2017

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

LE SACERDOCE POUR LE SALUT DU MONDE

Un des axes principaux de la pensée du fondateur de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Marcel Lefebvre, appuyé en cela sur la constatation des faits, sur les documents des conciles et des Papes, et plus généralement sur toute la tradition de l'Église, était le souci de la formation et de la sanctification du sacerdoce, source d'une vie chrétienne fervente pour les fidèles, source de paix et de prospérité pour la société tout entière.

Mgr Lefebvre a porté cette sollicitude toute sa vie, notamment en dirigeant le séminaire spiritain du Gabon, en dirigeant le scolasticat de Mortain, puis comme archevêque de Dakar, comme évêque de Tulle, comme supérieur général des Spiritains, enfin en fondant la Fraternité Saint-Pie X.

Il a exprimé à de nombreuses reprises, comme il l'écrit, cette « préoccupation et souci de la sainteté sacerdotale, de la formation des prêtres à l'exemple de Notre-Seigneur ».

« Les période de décadence de l'Église, note-t-il, trouvent généralement leur origine dans la décadence du sacerdoce épiscopal et sacerdotal ». « Les catastrophes au cours de l'histoire de l'Église sont toujours venues en général par le clergé qui a abandonné la voie de la sainteté : c'est à mesure que le clergé a abandonné la voie de la Croix que la société se corrompait ».

Au contraire, « le rayonnement de la grâce sacerdotale, c'est le rayonnement de la Croix. Le prêtre est donc au cœur de la rénovation méritée par Notre-Seigneur. Son influence sera déterminante sur les âmes et la société. Un prêtre illuminé par sa foi et rempli des vertus et des dons de l'Esprit de Jésus peut convertir de nombreuses âmes à Jésus-Christ, susciter des vocations, transformer une société païenne en société chrétienne ».

Parce que « le prêtre est au cœur de cette œuvre divine de renaissance des âmes, de leur divinisation pour leur glorification future », « il est évident que le moyen de rendre la foi et la grâce aux âmes qui le désirent et aux âmes qui les ont perdues, c'est de faire des prêtres ». Et donc, affirmait-il avec force, « la seule solution de renouveau de l'Église et de la Chrétienté consiste à transmettre, dans toute sa pureté doctrinale, dans toute sa charité missionnaire, le sacerdoce catholique de Notre Seigneur Jésus-Christ, tel qu'il l'a transmis à ses Apôtres ».

C'est dans ce désir de contribuer, à notre modeste place, à ce travail de sanctification des prêtres (et au premier chef de notre propre sanctification) que nous proposons dans ce numéro de découvrir la riche doctrine sur la sainteté du sacerdoce du cardinal Mercier, archevêque de Malines-Bruxelles (1906-1926), qui fut une figure marquante de l'épiscopat au début du XX^e siècle.

Abbé Christian BOUCHACOURT

Éditorial

p. 1 – Le sacerdoce pour le salut du monde
par l'abbé Christian Bouchacourt

Le sacerdoce d'après Le cardinal Mercier

p. 2 – Le cardinal Mercier, formateur de prêtres

p. 3 – Le prêtre à l'image du Christ

p. 5 – Le prêtre au service des âmes

p. 8 – L'idéal sacerdotal avant le concile de Trente

LE SACERDOCE D'APRÈS LE CARDINAL MERCIER

Le cardinal Mercier a composé plusieurs ouvrages proposant une riche doctrine sur la sainteté du sacerdoce. Nous allons en présenter succinctement la substance.

Le cardinal Mercier

Désiré-Joseph Mercier naît à Braine-l'Alleud le 21 novembre 1851. Il fait ses études cléricales au grand séminaire de Malines, recevant l'ordination sacerdotale en 1874. Son évêque l'envoie alors à l'Université catholique de Louvain, où il obtient successivement les doctorats en lettres, philosophie et théologie.

En 1877, il est nommé responsable de la philosophie au grand séminaire de Malines, et décide de l'enseigner selon les principes de saint Thomas d'Aquin. Le pape Léon XIII (qui avait été nonce en Belgique), ayant le désir de créer une chaire de philosophie thomiste à Louvain, contacte les évêques belges qui, après plusieurs péripéties, lui soumettent le nom de l'abbé Mercier. Celui-ci est donc nommé le 19 août 1882, directement par le Siège apostolique, professeur de philosophie thomiste à Louvain. Il se rend à Rome pour y rencontrer le Pape, recevoir de lui ses directives et prendre contact avec les principaux artisans du renouveau thomiste.

En 1889, il fonde dans le cadre de l'Université de Louvain l'Institut supérieur de Philosophie, dont l'organisation définitive n'advient qu'en 1893. Pour diffuser les travaux de cet Institut, il fonde en 1894 la *Revue Néo-Scholastique*.

En 1906, il est nommé sans transition archevêque de Malines (c'est-à-dire de Bruxelles), qui est métropolitain de Belgique. C'est pourquoi il est créé cardinal dès 1907. Il sera un grand évêque, animant notamment la résistance spirituelle face aux Allemands durant la Première Guerre mondiale. Il rend son âme à Dieu le 22 janvier 1926.

Le formateur de prêtres

L'archidiocèse de Malines comptait à l'époque près de deux mille prêtres. Comme professeur de séminaire, puis comme évêque, Désiré-Joseph Mercier ne cessa de s'intéresser de près aux problèmes relatifs à la formation du prêtre et à sa mission. Il avait compris que le niveau religieux du peuple chrétien, et par voie de conséquence le rayonnement apostolique de l'Église, dépendaient avant tout de la valeur du clergé : « Tel est le prêtre, tel est le peuple », *Qualis sacerdos, talis populus*, affirme justement le dicton.

Le Souverain Pontife, les évêques, les prêtres, les diacres et les ministres doivent former, au sein du peuple de Dieu, comme une troupe d'élite entièrement vouée au service du Christ et de son corps mystique. Ces vues sur la nature et la mission du clergé dans l'Église sont clairement exposées dans le *Pontifical romain*, où le cardinal Mercier puise le meilleur de son enseignement.

Il inaugure son enseignement écrit en direction des clercs par un ouvrage publié en 1908 et intitulé *A mes séminaristes*. L'année suivante, en 1909, le cardinal s'adresse à ses prêtres et publie *Retraite sacerdotale*, rédaction des exercices spirituels qu'il a prêchés à six reprises au clergé de l'archidiocèse. Au sortir de la guerre, en 1918, il publie enfin une remarquable synthèse intitulée *La vie intérieure – Appel aux âmes sacerdotales*.

La pensée du cardinal Mercier sur le sacerdoce est puisée aux sources les plus sûres et les plus riches : la doctrine du Christ et des Apôtres, les enseignements de l'Église dans la liturgie des ordinations, enfin la théologie de saint Thomas d'Aquin.

Pour présenter la doctrine sacerdotale du cardinal Mercier, nous citerons et utiliserons ces trois œuvres, en nous inspirant pour cela d'une intervention de Fernand Van Steenberghe (par ailleurs remarquable philosophe et historien de la philosophie) publiée en 1971 dans un ouvrage scientifique sur « Sacerdoce et célibat ». ■

LE PRÊTRE A L'IMAGE DU CHRIST

Le cardinal Mercier commence d'abord par relier le prêtre humain au Prêtre divin, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le prêtre est un autre Christ

Il n'y a qu'un Prêtre de la Loi nouvelle qui soit agréé de Dieu, un seul Médiateur entre le Père et les hommes, un seul Pontife (*pontifex*, « qui fait le pont »), Jésus-Christ. Les Apôtres et leurs successeurs ne font que prolonger, dans l'espace et le temps, la mission sacerdotale du Verbe incarné. Ils ne sont donc pas prêtres à titre personnel et pour leur propre compte. Ils sont les représentants du divin Prêtre, ils assurent sa présence et son action sacerdotale au sein du peuple chrétien. Tel est le cœur du mystère du sacerdoce chrétien.

C'est dans *La vie intérieure* que le Cardinal développe tout au long ce thème du *Sacerdos alter Christus*, « le prêtre est un autre Christ ». Après avoir évoqué le Royaume du Verbe incarné et l'Église, Temple du Très Haut, il poursuit en ces termes : « Dans ce Royaume et dans ce Temple, quel rôle nous est dévolu ? Vous et nous, quelle place y tenons-nous ? La première place, sous la dépendance du Christ, notre Chef. Quelles fonctions y accomplissons-nous ? Celles du Christ lui-même, Grand-Prêtre de l'Alliance nouvelle » (*La vie intérieure*, p. 135).

Et, quelques pages plus loin : « Votre sacerdoce vous unit au Christ : l'exercice du sacerdoce vous identifie à lui. Je pense, en écrivant ces lignes, à ce moment, le plus solennel de nos journées où (...) le Christ Jésus, notre Grand-Prêtre, se sert de mon intelligence, de ma volonté, de mes lèvres pour me faire penser, vouloir, prononcer l'assertion qui déclare : "Ceci est mon corps, ceci est la coupe de mon sang" » (*La vie intérieure*, pp. 138-139).

Dans la conclusion de ce chapitre, le Cardinal résume son propos en ces termes : « Le prêtre, plus que personne, est tenu de vivre en union avec Dieu et avec son Christ, parce que le sacerdoce dont il est investi est une dépendance du sacerdoce du Christ ; dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales, il est identifié au Grand-Prêtre de la Loi nouvelle. La tradition chrétienne l'a bien compris et a traduit son sentiment dans cette formule devenue une sorte d'adage théologique : *Sacerdos alter Christus*, le prêtre est un autre Christ » (*La vie intérieure*, p. 143).

Le Seigneur est ma part d'héritage

Médiateur entre Dieu et les hommes comme le divin Prêtre, le prêtre est un homme consacré. Il a refusé tout partage, dans sa vie, entre les biens créés et le Souverain Bien. Il s'est engagé à vivre pour Dieu seul : « Le Seigneur est ma part d'héritage » (Ps 16, 5). « Oui, écrit le Cardinal, nous sommes par vocation et sommes devenus par état des consacrés, c'est-à-dire des séparés, des objets inviolables, voués exclusivement au service de Dieu. Le caractère de l'Ordre, que nous avons reçu, nous a pour toujours isolés du monde profane, soustraits non seulement à ses vices ou à ses folies, mais à ses préoccupations les plus légitimes d'affaires, de prospérité, de splendeur, de jouissance » (*Retraite pastorale*, p. 230).

Cette vocation supérieure requiert et suppose acquise une haute perfection morale, et celle-ci ne va pas sans renoncement total, à l'exemple des Apôtres : « Voici que nous avons tout quitté pour vous suivre » (Mt 10, 28). Mais le prêtre ne saurait garder conscience de la grandeur de son état, et se maintenir au niveau de sa vocation, sans vie intérieure, sinon il aboutit à une vue purement humaine de son ministère.

« Oh ! mes chers Confrères, combien ces vérités sublimes nous transportent loin de cette conception vulgaire, banale, disons le mot, bourgeoise, que nous sommes parfois tentés de nous faire de notre vie lorsque, négligeant l'oraison qui nous introduit sur les hauteurs, nous nous

laissons déchoir au niveau naturel des gens de profession qui nous entourent » (*Retraite pastorale*, pp. 239-240).

Le prêtre est-il un religieux ?

Le cardinal Mercier pose la question : Les prêtres sont-ils des religieux ? Il rappelle d'abord que tous les membres du clergé, depuis l'évêque jusqu'au simple clerc, sont des hommes séparés des simples fidèles et voués au service de Dieu, à l'imitation du Christ, le souverain Prêtre. Sans doute, tous les baptisés sont consacrés à Dieu et forment un sacerdoce royal. Mais le sacerdoce des fidèles ne rend pas superflu celui des ministres sacrés.

« La divine Providence a voulu, déjà sous la Loi ancienne, qu'une tribu fût officiellement investie de la mission de célébrer la louange divine, d'offrir à Jéhovah, au nom du peuple entier, des sacrifices, et de présider aux cérémonies publiques du culte. Elle libéra, à cet effet, les Lévites des sollicitudes temporelles, exigeant d'eux que leur âme fût toute vouée à la religion. La Loi n'était qu'une préparation de l'Évangile ; le sacerdoce mosaïque annonçait le sacerdoce du Christ. Le Christ a institué un sacrement qui destine officiellement une élite à l'accomplissement de la religion, au nom de la société chrétienne, envers le Père éternel » (*La vie intérieure*, pp. 157-158).

Tous les membres du clergé sont donc par excellence des « hommes de Dieu », des « consacrés ». En vertu de cette consécration, ils sont tenus à une perfection morale supérieure à celle qui est requise du simple fidèle, même si celui-ci s'est engagé, par la profession religieuse, à poursuivre la perfection par la pratique des conseils évangéliques.

Résumant sa pensée, le Cardinal s'adresse à ses prêtres en des termes qui trahissent sa conviction et son émotion : « Oui, mes chers Confrères, nous appartenons au premier Ordre religieux établi dans l'Église ; votre Fondateur est Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même ; les premiers religieux de son Ordre furent les Apôtres ; leurs successeurs sont les évêques et, en union avec eux, les prêtres, tous les ministres des saints Ordres et jusqu'aux clercs eux-mêmes, qui font publiquement profession de ne plus vouloir que Dieu pour héritage et le service de Dieu pour occupation de leur vie » (*La vie intérieure*, p. 197).

Pour le Royaume des cieux

Le cardinal Mercier évoque peu, de façon directe, le célibat sacerdotal. Ce silence relatif n'a rien d'étonnant. A son époque, personne, ni prêtres, ni séminaristes, ni fidèles ne mettaient en question le renoncement du prêtre au mariage « pour le Royaume des cieux ».

Dans *Retraite pastorale*, il étudie « les défaillances d'une âme sacerdotale ». A plusieurs reprises, il est alors fait allusion aux dangers qui menacent la chasteté du prêtre, et le Cardinal propose les moyens de résister au mal. Plus loin, il traite de l'abnégation, et dit ceci : « Au début, les Apôtres avaient été astreints à vivre de leur travail, mais dès qu'ils le purent, ils se déchargèrent sur les diacres de ces intérêts d'ordre inférieur et, fidèles à leur vocation, ils se livrèrent exclusivement à la prière et à la prédication (cf. Ac 6, 4). Pourquoi avons-nous solennellement promis de garder, notre vie durant, le célibat, sinon pour nous assurer le moyen de n'avoir ni le cœur enchaîné par une créature, ni l'esprit absorbé ou le temps occupé par les soucis inévitables d'une famille à élever et à entretenir » (*Retraite pastorale*, pp. 235-236).

Plus loin encore, traitant des conditions de persévérance au lendemain de la retraite, le Cardinal cite, après l'oraison, la vigilance : il faut fuir les occasions de chute. Règle particulièrement urgente lorsqu'il s'agit de chasteté, ainsi que l'enseignent saint Augustin et saint Jérôme (cf. *Retraite pastorale*, pp. 354-356).

Si le cardinal Mercier parle peu du célibat ecclésiastique de façon directe, celui-ci est cependant partout présent dans son enseignement, est partout impliqué, est partout supposé. Car lorsque l'auteur enseigne que le prêtre est un homme consacré, voué au service exclusif de Dieu et de l'Église, il entend bien parler d'un don total, sans partage, comportant le renoncement à tout le reste : « Voici que nous avons tout quitté pour vous suivre » (Mt 10, 28). ■

LE PRÊTRE AU SERVICE DES ÂMES

Ayant manifesté la dépendance essentielle du prêtre ministériel vis-à-vis du Prêtre au sens plénier, le Cardinal Mercier expose comment son ministère vis-à-vis des âmes doit se réaliser.

Coopérateurs de notre ministère

L'unique sacerdoce de Jésus-Christ est participé d'une manière parfaite par les Apôtres et par leurs successeurs, les évêques ; il est participé d'une manière moins parfaite par les prêtres du second ordre, qui sont les coopérateurs des évêques. Leur mission est d'étendre à toute la communauté diocésaine l'action pastorale de l'évêque, incapable d'être présent partout et d'assurer partout les fonctions sacerdotales.

Appelé par l'évêque, ordonné par l'imposition des mains de l'évêque, le prêtre ne s'appartient plus : il partage avec son évêque la mission de médiateur entre Dieu et le peuple chrétien, dans l'union avec le Médiateur divin, Jésus-Christ.

Le statut du prêtre dans l'Église est donc celui d'auxiliaire attiré de l'évêque. Aux yeux du Cardinal, cette situation entraîne des conséquences très claires au plan moral : sans être établi, comme l'évêque, dans un « état de perfection » au sens canonique, le prêtre est tenu devant Dieu d'imiter la charité pastorale, qui est la forme spécifique de la perfection chrétienne requise de l'évêque.

Tel est le sens profond de la promesse qui clôt l'ordination presbytérale. « Lorsque vous promettiez respect et obéissance au chef spirituel de votre diocèse, n'est-il pas vrai que vous entendiez vous mettre à sa disposition jusqu'à l'épuisement de vos forces physiques ? Vous aviez donc au cœur toute la générosité de l'amour du prochain, dont la profession solennelle est la caractéristique de la perfection épiscopale » (*La vie intérieure*, p. 170).

Que si, pour progresser plus sûrement dans la charité, le prêtre cherche des moyens de perfection plus efficaces, il ne choisira pas ceux qui caractérisent l'état religieux, mais ceux qui s'attachent à la fonction épiscopale. « Regardez votre évêque, dont vous êtes devenu le coopérateur ; ayez pitié de sa faiblesse et de la disproportion de sa charge avec ses capacités. Appliquez l'ardeur de votre zèle à lui venir de plus en plus efficacement en aide. Là est à la fois pour vous la perfection et la forme spécifique de votre perfection » (*La vie intérieure*, p. 182).

Le modèle du troupeau

Comme l'évêque, le prêtre doit, par la sainteté de sa vie, donner l'exemple d'une éminente charité et de toutes les autres vertus. Pasteur, il doit être un modèle pour son troupeau. Cette vertu éminente n'est pas possible sans vie intérieure profonde, alimentée par la prière. C'est là le thème de prédilection du cardinal Mercier, il traverse toute son œuvre et commande tout l'effort qu'il n'a cessé de déployer pour l'élévation morale de son clergé.

Dans *Retraite pastorale*, après avoir longuement étudié la personne du Christ comme exemple de toute sainteté, et notre devoir de le prendre pour modèle, le Cardinal met sur les lèvres du prêtre une prière fervente au Seigneur Jésus : « Je m'appliquerai à vous ressembler, afin de pouvoir entraîner mes ouailles à l'imitation de votre vie, et d'avoir le droit de leur dire avec sincérité : "Soyez mes imitateurs comme je le suis du Christ" » (*Retraite pastorale*, p. 210).

On trouve plus loin la même doctrine : « Le prêtre est par état une manifestation, que sa vie doit rendre de plus en plus lumineuse, de la sainteté de Dieu. Le peuple chrétien, dans sa foi profonde, nous regarde (...) comme des ministres du Seigneur » (*Retraite pastorale*, pp. 269-270). Et il rappelle l'adage classique : « Donnez-moi un prêtre saint, ses ouailles seront ferventes ; est-il vertueux, ses ouailles seront bonnes ; n'est-il que bon, les fidèles seront médiocres ; et lorsque le

pasteur lui-même n'est que médiocre, les âmes qu'il devait conduire à la sainteté ne sont, pour la plupart, que tièdes ou relâchées » (*Retraite pastorale*, p. 282).

Commentant les mots du *Pontifical* : « Il faut que le prêtre préside », le Cardinal y voit avant tout le devoir de précéder les fidèles dans les voies de la perfection : « Notre-Seigneur est la Voie, la Vérité et la Vie, nous le représentons parmi les hommes et nous sommes, par conséquent, inférieurs à notre tâche si nous n'avons pas la sainte hardiesse de dire aux plus parfaits comme aux débutants : Prenez modèle sur moi, comme je prends modèle moi-même sur le Christ » (*Retraite pastorale*, p. 305).

C'est dans *La vie intérieure* que l'appel à la sainteté retentit en les termes les plus émouvants. Après avoir brossé le tableau de la « déchristianisation de la société », le Cardinal déclare que deux moyens essentiels doivent être mis en œuvre pour la conversion du monde contemporain : la prédication du message chrétien et « la propagande du christianisme par l'exemple de la sainteté évangélique, à l'imitation des Apôtres et de leurs premiers disciples » (*La vie intérieure*, p. 72).

C'est l'exemple de la vie des premiers chrétiens qui a conquis l'élite de la société païenne. « Les mêmes exemples produiraient, aujourd'hui encore, les mêmes effets (...); si nous, du moins, chargés par état de propager l'Évangile, nous menions tous une vie qui représentât l'Évangile en action » (*La vie intérieure*, pp. 74-75).

Transmettre ce que l'on a contemplé

La « vie apostolique » est la forme la plus parfaite de la vie chrétienne ici-bas, parce qu'elle est synthèse de contemplation et d'action. Elle consiste à répandre sur les hommes la surabondance de la charité puisée dans l'oraison : « Transmettre aux autres ce que l'on a contemplé ».

Cet idéal de la « vie apostolique », directement inspiré de l'exemple du Christ lui-même et de celui des Apôtres, a été mis en valeur par saint Thomas. Il est présent partout dans la liturgie des ordinations comme dans la vie des saints évêques et des saints prêtres qui ont illustré l'histoire de l'Église.

Dans *Retraite pastorale*, le cardinal Mercier, après avoir rappelé la haute mission du prêtre, condamne la « conception bourgeoise » de la vie sacerdotale, à laquelle il oppose la conception surnaturelle, éclairée par l'esprit de foi. Dans cette juste perspective, la première obligation du prêtre est d'aimer Dieu et de le faire aimer. C'est aussi le secret de son efficacité apostolique, comme le montre l'exemple du Curé d'Ars. En conséquence, le prêtre doit être un homme de prière.

Il souligne la nécessité de la prière dans la préparation de la prédication. Avant de commencer un sermon, « recueillez-vous, méditez devant Dieu votre sujet, considérez-le avec foi, croyez-y vous-même, éprouvez-en en premier l'action bienfaisante ; et alors, lorsque l'amour de la vérité que vous vous préparez à prêcher vous montera au cœur, lorsque, sous la poussée de votre zèle pour la gloire de Dieu, pour la sanctification de son saint Nom, pour l'extension de son règne, pour l'accomplissement de sa volonté trois fois sainte, vous vous sentirez heureux de pouvoir communiquer à autrui les sentiments qui vibrent en vous, alors, mais alors seulement, écrivez votre sermon » (*Retraite pastorale*, pp. 312-313).

Et lorsqu'il aborde les « conditions de succès du ministère pastoral », il met en tête la « sagesse céleste » nourrie par l'oraison. Plus loin, il revient sur la nécessité de la prière pour demander le secours indispensable de la grâce, et à l'exercice quotidien de l'oraison lorsqu'il traite des « moyens de la persévérance ».

La vie intérieure (le titre l'indique suffisamment) a pour thème central la participation à la vie divine par la grâce et l'union des hommes avec Dieu, leur Père, par la charité. La forme la plus parfaite de cette vie de charité est la « vie apostolique ».

Celle-ci consiste à communiquer aux hommes, par toutes les formes de l'action pastorale, la charité reçue de l'Esprit-Saint. Mais cette action pastorale n'est pleinement efficace que si elle s'exerce au plan de l'activité personnelle consciente, c'est-à-dire si elle est vivifiée par la contemplation ou vie d'oraison.

Au prêtre il revient d'offrir

On ne peut traiter de la spiritualité sacerdotale du cardinal Mercier sans dire la place qu'il réservait au sacrifice eucharistique dans la vie du prêtre. Ici encore, il puise aux meilleures sources, et sa doctrine est inspirée tout entière par sa foi profonde dans le mystère de la Rédemption par le sacrifice de la Croix, acte suprême de la vie du Verbe incarné, prêtre et victime de la nouvelle Alliance. L'Eucharistie étant le renouvellement non sanglant, mais réel, du sacrifice de la Croix, la fonction primordiale du prêtre est l'offrande du sacrifice de l'autel.

La messe est la première fonction du ministère pastoral, en même temps que le premier moyen d'entretenir en lui l'esprit sacerdotal. Le prêtre doit célébrer pour le peuple qui lui est confié, d'où l'importance notamment de la messe paroissiale dominicale.

Dans *La vie intérieure*, c'est le pouvoir de consacrer qui marque la place du prêtre dans le corps mystique du Christ : « Votre sacerdoce vous unit au Christ ; l'exercice du sacerdoce vous identifie à lui » ; et il s'arrête sur la consécration, dans laquelle le prêtre est l'instrument vivant du souverain Prêtre.

Selon l'enseignement de saint Thomas, la mission de célébrer l'Eucharistie est, pour le prêtre, le principal fondement de l'exigence d'une sainteté supérieure à celle des simples fidèles, même s'ils sont religieux.

Le Cardinal écrit ainsi : « La raison la plus impérieuse de l'obligation du prêtre à une vie sainte et immaculée réside dans ses relations avec le mystère sublime de la très sainte Eucharistie. La célébration du saint sacrifice de la messe nous associe à l'acte le plus parfait de l'ordre moral, à l'événement par excellence de l'ordre universel. En vérité, s'il avait plu à Notre-Seigneur de nous conférer l'Ordre sacerdotal pour nous permettre de renouveler, en son nom, une unique fois, au terme de notre vie, son acte du Calvaire, ce n'eût pas été trop de toute notre carrière terrestre pour nous préparer à ce drame final ».

Cinq jours avant sa mort, il dicte une lettre à ses prêtres, où il déclare : « Vous êtes devenus prêtres en vue de célébrer le saint sacrifice de la messe. Vivre de votre sacerdoce, c'est avant tout célébrer saintement la messe et administrer saintement les sacrements qui s'y rattachent ».

Le prêtre doit marcher en tête de son troupeau

Le Pontifical déclare, au cours de l'ordination : « *Sacerdotem oportet praeesse* », « au prêtre il revient de présider, de commander ». Le Cardinal traduit, pour sa part : « Le prêtre doit marcher en tête de son troupeau ».

Et il commente : « Le pasteur est le guide naturel de son troupeau. Il doit le conduire dans les voies du salut. (...) Il le doit par sa parole, il le doit surtout par son exemple » (*Retraite pastorale*, p. 301). Il aborde ensuite le problème de l'autorité : « Prenez autorité sur vos ouailles. Et, à cet effet, soyez les premiers à avoir foi à l'autorité dont vous êtes investis (...), au mandat que l'Église, au nom de Dieu lui-même, vous a confié » (*Retraite pastorale*, p. 307).

Mais le pouvoir de commander doit être conçu comme un service, conformément à l'enseignement du Seigneur (Lc 22, 26). Le Cardinal termine son exposé en proposant à ses prêtres l'exemple du Pape Pie X, en qui ils trouveront les qualités maîtresses de l'homme d'autorité.

Dans *La vie intérieure*, le cardinal Mercier rappelle la nature de l'autorité dans l'Église. L'évocation du lavement des pieds sert de préambule. Le rôle du pasteur est un rôle de dévouement, inspiré par la charité. « Ainsi, rien de plus contraire à la conception évangélique de l'autorité, que l'autoritarisme, c'est-à-dire la prétention de faire prévaloir, coûte que coûte, à tort ou à raison, sa volonté personnelle » (*La vie intérieure*, p. 247).

Le Cardinal décrit les méfaits de cet abus de l'autorité et y oppose l'enseignement des Apôtres Pierre et Paul. Il note, en particulier, que les prêtres exercent leur mission comme délégués de l'évêque, dont saint Paul disait qu'il se doit à ses ouailles : « Je me dois aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants » (Rm 1, 14). ■

L'IDÉAL SACERDOTAL AVANT LE CONCILE DE TRENTE

Comme l'Histoire nous l'apprend, le concile de Trente (1545-1563) fut la source d'un extraordinaire renouveau de la vie sacerdotale. Pourtant, il ne proposa pas un exposé systématique de l'idéal sacerdotal : il se contenta, en réponse aux négations protestantes, de formuler la doctrine catholique du sacerdoce, et de réformer certains abus qui en déformaient le visage. En fait, il fut plutôt l'authentification d'un mouvement de réforme qui avait débuté avant lui, et qui prit appui sur lui pour se développer de façon encore plus forte. Donnons à ce propos quelques brefs éléments.

En 1519, parut à Paris l'ouvrage de Josse Clichtove, professeur à la Sorbonne : *De vita et moribus sacerdotum*. C'est un produit de l'humanisme chrétien, comme cela ressort des citations qui s'y rencontrent. Clichtove renvoie en effet treize fois à saint Jean Chrysostome, onze fois à saint Jérôme et dix fois à saint Grégoire le Grand. Il utilise donc les mêmes sources que celles où puisaient les « miroirs d'évêques » qui parurent à la même époque dans le cadre de la Réforme catholique antérieure à Trente. Le livre de Clichtove connut au XVI^e siècle quatorze éditions.

L'évêque d'Astorga, Juan Bernal Diaz de Luco, publia en 1530 un manuel pour la vie de l'évêque : *Instruccion de prelados*, puis, dix ans plus tard, un manuel destiné aux prêtres impliqués dans le ministère pastoral : *Avviso de curas*. Il y rappelle au prêtre qu'il est par son sacerdoce « pasteur, capitaine, guide, médecin, pilote et juge des âmes ».

En 1558, le dominicain Pedro Soto publiait à Dillingen un *Tractatus de institutione sacerdotum, qui sub episcopis animarum curam geret*. Soto donne comme vertus principales du prêtre une piété solide, une haute moralité et le détachement des biens matériels. Il n'entend pas prescrire et obliger, mais plutôt convaincre et entraîner. Le livre de Soto connut au XVI^e siècle huit éditions.

Cet idéal sacerdotal fut également réalisé dans les nouvelles congrégations de prêtres comme les Barnabites, les Théatins ou les Jésuites, qui tous au début furent appelés *preti riformati*. Il n'est pas douteux que des prêtres zélés comme saint Pierre Canisius, plus tard Philippe Neri et les membres de son Oratoire, et bien d'autres restés anonymes, ont infusé une vie et une fécondité nouvelles à l'idéal sacerdotal au temps de la Réforme catholique.

Cet idéal sacerdotal fut connu des Pères du concile de Trente. Pedro Soto y participa, ainsi que l'évêque d'Astorga. L'évêque de Braga, Barthélemy des Martyrs, y vint en apportant en manuscrit le livre qu'il avait rédigé pour sa propre gouverne, intitulé *Stimulus pastorum* et composé d'extraits des Pères portant sur l'excellence et la sainteté du sacerdoce. Cet ouvrage, qui devint l'un des livres de chevet de saint Charles Borromée, fut ensuite édité en latin, et finalement traduit en français par Guillaume de Mello en 1672, sous le titre *Devoirs et vertus des évêques*.

Enfin, en imposant aux évêques, par le dix-huitième canon de la session XXIII, l'obligation de fonder un séminaire, le concile de Trente ouvrit la voie à la renaissance du clergé dont les protagonistes furent notamment en France saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint Jean Eudes, Monsieur Olier, Charles de Condren, le cardinal de Bérulle, Adrien Bourdoise, Henry-Marie Boudon, etc. ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €
 Je parraine . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php